

**SYNDICAT MIXTE  
DU PAYS  
DE SAINTONGE ROMANE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU COMITE SYNDICAL N° CS 01/2023**

CHARENTE-MARITIME  
Arrondissement  
de Saintes

L'an deux mille vingt-trois, le treize mars à 18h, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session à l'annexe du Conseil Départemental à Saintes, sous la présidence de Pierre TUAL, Président du Pays de Saintonge Romane.

*Date de convocation : le 7 mars 2023*

**Nombre de membres :**

en exercice : 78  
présents : 52  
votants : 56  
pouvoirs : 4

**Étaient présents mesdames et messieurs :**

Jean-Pierre MAUREL, Gérard GANDAUBER, Gérard PERRIN, Jean-Luc MARCHAIS, Jean-Luc GRAVELLE, Jean-Luc FOURRE, Christian GARRAUD, Joseph DE MINIAC, Laurent WOZNIEZKO, Sylvie BARDEY, Françoise BARBAUD, Laurent GOUINAUD, Pascal GILLARD (Mandataire d'Amanda LESPINASSE – Saint-Georges-des-Coteaux), Laurent MICHAUD, Christian HILLAIRET, Francis GRELLIER, Jacky MICHAUD, Bernadette HADJ, Ludovic NORIGEON, Stéphanie VALÉRI, Francis ROTURIER, Véronique LAPRÉE, Philippe ROUET, Lionel DURAND, Brigitte BOURSQUOT, Pierre TUAL (Mandataire de Pierre DIETZ - Saintes), Jean-François BON, Sylvain BARREAUD, Martine MIRANDE, Marie-Line CHAUVET, Philippe SOULISSE, Patrice CABIAC, Nicole MAURIN, Bernard COMBEAU, Jean-Marc AUDOUIN, Corinne PÉQUIGNOT, Lyliane SIGNAT, Christian BARBIER, Philippe GACHET, Monique RIVIÈRE, Bruno DRAPRON (Mandataire de Marie-Line CHEMINADE – Saintes), Joël TERRIEN (Mandataire de Martine BUFFET – Saintes), Philippe CALLAUD, Philippe CHASSERIAU, Chantal GORNET, Brigitte CHOLLET, Jean-Pierre BRUNET, Catherine HÉRAULT, Marie-Claude PELLETIER, Bernard CHATEAUGIRON, Jacques MELLOUL, Jean GEAY.

**Objet :**

**Débat d'Orientation  
Budgétaire 2023**

Acte rendu exécutoire  
après publication ou  
affichage ou notification  
aux intéressés ainsi  
qu'après transmission  
au service de légalité.

**Étaient absents excusés mesdames et messieurs :**

Patrice SALLAFRANQUE, Florence CAILLAUD, Béatrice AUDEBERT, Jean-Pierre MORDANT, Amanda LESPINASSE (Pouvoir à Pascal GILLARD - Ecoyeux), Marie-Line CHEMINADE (Pouvoir à Bruno DRAPRON – Saintes), Martine BUFFET (Pouvoir à Joël TERRIEN – Saintes), Pierre DIETZ (Pouvoir à Pierre TUAL – Pisany), François EHLINGER, Valérie LONGUET, Gérard BOUTON.

**Secrétaire de séance : Bruno DRAPRON**

Le Président, expose :

**Vu** le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L.2312-1, L.5211-36, L.5711-1, D.2312-3 et D.5211-18-1 ;

Préalablement au vote du budget primitif, le Débat d'orientations budgétaires (DOB) constitue un temps d'échanges et de discussion de la collectivité et d'information des élus sur sa situation.

Le DOB favorise l'appropriation des politiques publiques du Pays au travers des discussions qu'elles soulèvent, et ce faisant, favorise également le fonctionnement du Comité syndical.

Le rapport d'orientations budgétaires, prévu à l'article L. 2312-1 du CGCT, précise :

- les évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes (en fonctionnement et investissement) ;
- la structure des effectifs et les charges de personnel ;
- les perspectives d'évolution retenues en matière de concours financiers et de subventions (pour le Pays de Saintonge Romane c'est la question des relations financières avec les EPCI membres) ;
- et, le cas échéant, des informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette contractée et les perspectives d'évolution.

Ce document présente les éléments factuels retenus pour alimenter le débat. Il donne ainsi une tendance sur les orientations constatées et à venir.

Le Président propose que ce débat s'organise autour des directions suivantes :

### **A – La situation financière fin 2022**

#### Résultat de l'exercice 2022

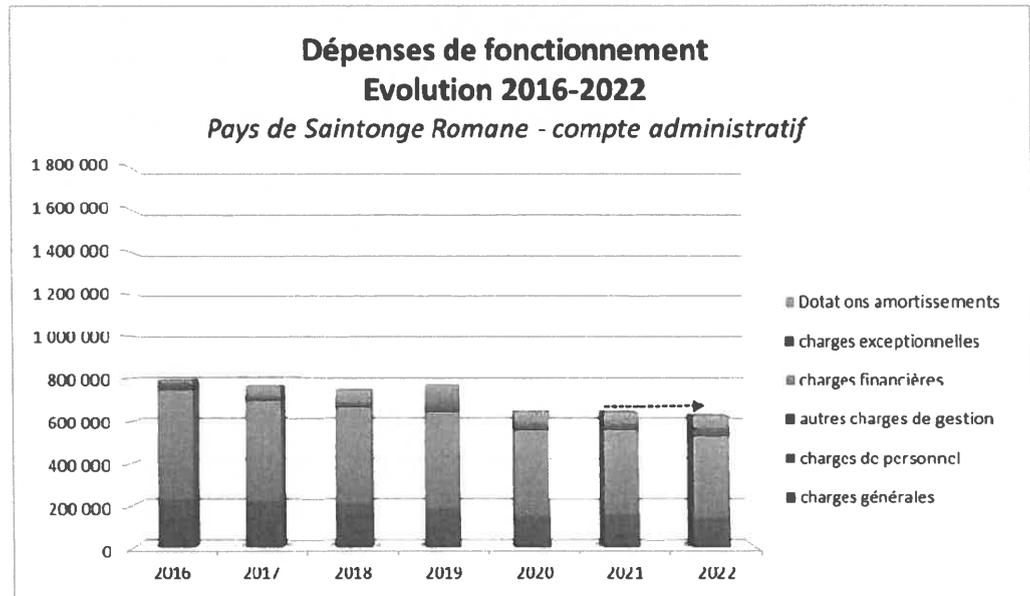
Le résultat annuel est de 10 669,86€ pour cette année 2022, qui était une année de transition suite à la mise en place de la feuille de route du Pays de Saintonge Romane. Le résultat cumulé se porte donc à 29 496,24€ qui permet d'aborder l'année 2023 sans déficit pour la troisième année consécutive.

### **PROJECTION DE RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2022**

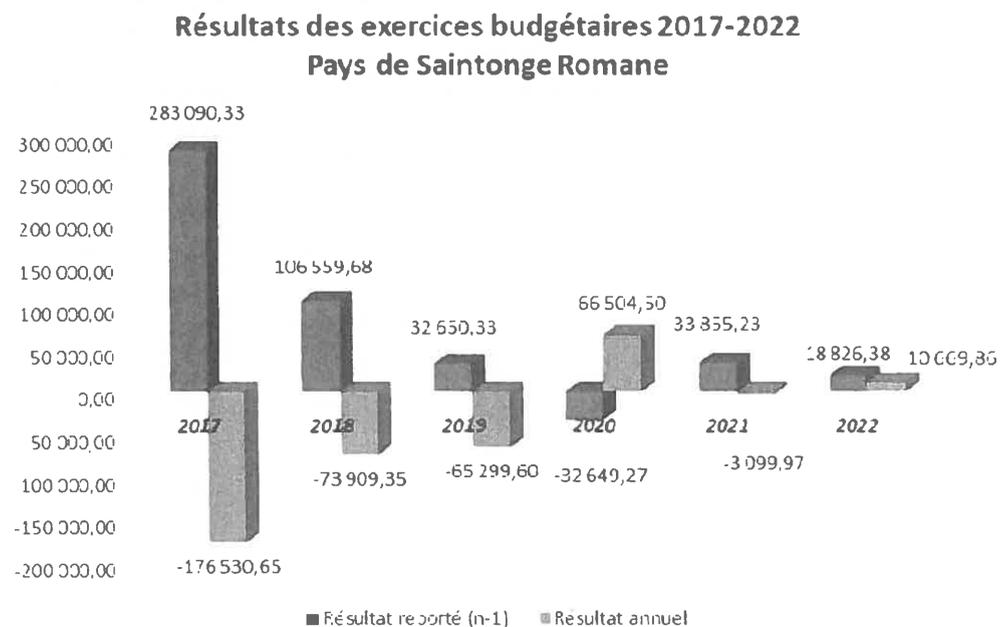
<b>Fonctionnement</b>		<b>Investissement</b>	
Solde reporté	18 826,38	Solde reporté	146 962,12
Recettes	634 024,66	Recettes	101 624,88
Dépenses	623 354,80	Dépenses	39 830,44
<b>Résultat annuel</b>	<b>10 669,86</b>	<b>Résultat annuel</b>	<b>61 794,44</b>
<b>Résultat cumulé</b>	<b>29 496,24</b>	<b>Résultat cumulé</b>	<b>208 756,56</b>
<b>Résultat total :</b>		<b>238 252,80</b>	
Engagements en recette	122 032,00	RAR en recette	-
Engagements en dépense	5 555,00	RAR en dépense	209 829,00
<b>Solde engagements</b>	<b>116 477,00</b>	<b>Solde RAR</b>	<b>-209 829,00</b>
<b>Total Fonctionnement</b>	<b>145 973,24</b>	<b>Total investissement</b>	<b>- 1 072,44</b>
<b>Ensemble Fonctionnement / Investissement</b>		<b>144 900,80</b>	

Monsieur ROUET indique, concernant la projection de résultats de l'exercice 2022 qu'il y a un résultat positif de 10 669,86 € mais qu'il n'a pas été possible de rattacher une formation à cet exercice. Elle a donc été transférée sur 2023. Le résultat est un peu supérieur que prévu et aurait dû être autour de 4 000 €. Mais ça ne change rien puisque cette charge sera prise sur 2023 d'autant qu'il y aura le transfert du résultat intégral. Monsieur ROUET est satisfait de l'équilibre budgétaire malgré toutes les augmentations de charges.

Les 122 032 € en engagements en recettes correspondent aux subventions de la Région au titre du Programme LEADER.



divers : atténuation charges, produits et ventes, autres produits et produits exceptionnels, opérations d'ordre entre sections, etc.



Résultats	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Résultat reporté (n-1)	283 090,33	106 559,68	32 650,33	-32 649,27	33 855,23	18 826,38
Résultat annuel	-176 530,65	-73 909,35	-65 299,60	66 504,50	-3 099,97	10 669,86

Le résultat 2022 est légèrement positif, suite à l'augmentation des cotisations du socle commun en 2022.

### **B – 2023 : Une année de lancement de nouveaux projets majeurs :**

#### **1. Structure et gestion de l'encours de la dette**

Il n'y a pas de dette en cours.

L'avance remboursable de 100 000 € consentie par la Région a été soldée en 2021.

#### **2. La situation du personnel : la nécessité d'un recrutement pour renforcer l'équipe SCoT**

Au premier janvier 2023, les effectifs du Pays de Saintonge Romane sont :

- 2,5 agents pour le pôle administratif (direction, gestion des instances, suivi administratif, élaboration et mise en œuvre du budget, gestion de la structure, suivi des ressources humaines, accueil, standard, courrier, communication ...)
- 3,5 agents pour le pôle aménagement (SCoT, Urbanisme, SIG et Observatoires) :
  - Service : SCoT Urbanisme et Cadre de vie - 1,5 agents
  - Service SIG – 2 agents
- 1 agents pour le pôle Développement-animation :
  - Service : Animation et Gestion du programme LEADER – 1 agent
- et 1 agent (0,4 ETP) pour l'entretien des locaux.

De plus, le Directeur Général des services, est le chef de projet territorial dans le cadre du contrat de cohésion et dynamisation de Saintonge Romane.

L'année 2023 est marquée par la nécessité de recruter un chargé de projet SCoT, pour renforcer l'équipe afin de permettre au Pays de Saintonge Romane d'assurer la révision du SCoT dans les délais contraints de la loi Climat et Résilience. Le SCoT actuel restera exécutoire durant la période de révision, le travail réalisé par la Chargée de mission devra continuer d'être assuré. De plus, la loi Climat et Résilience va accentuer cette partie du travail (avis sur les Documents d'urbanisme, avis CDAC, accompagnement des collectivités dans la mise en place de leurs documents d'urbanisme). Un poste de catégorie A contractuel de la fonction publique serait ouvert cette année.

Le remplacement du chef de projet SIG/Observatoires est également prévu dès cette année.

Le nouveau programme de la stratégie des fonds européens 2023-2027 nécessite le passage de Clotilde Blin de 0,15 ETP à 0,5 ETP pour renforcer l'équipe d'animation et gestion. Ce passage s'opérerait à partir de fin mars suite à la validation des élus en comité syndical.

L'évolution prévisionnelle des emplois et des charges de personnel depuis 2019 se présente ainsi :

Budget principal	2019		2020		2021		2022		Prévisionnel 2023
	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	
<b>Effectifs permanents (ETP)</b>	<b>8,88</b>	<b>8,57</b>	<b>8,68</b>	<b>8,50</b>	<b>8,59</b>	<b>8,27</b>	<b>7,86</b>	<b>7,52</b>	<b>8,21</b>
Fonctionnaires	5,79	5,54	5,66	5,50	5,58	5,27	4,85	4,52	4,21
Contractuels de droit public	3,09	3,04	3,02	3,00	3,01	3,00	3,01	3,00	4,00
Mis à disposition par le CDG	-	-							-
<b>Effectifs non permanents (ETP)</b>	<b>0,17</b>	<b>0,17</b>	-	-			<b>0,12</b>	<b>0,12</b>	-
Mis à disposition par la Chambre d'Agriculture	0,17	0,17					0,12	0,12	-
Autres (vacataires, etc.) en nb d'agents	3	2	5	2	2	2	-	-	1
Dépenses de personnel (Chapitre 012)	476 750	456 478	422 584	408 195	421 328	400 356	420 000	392 187	495 234

Le temps de travail est de 1 607 h par an. Le protocole d'aménagement du temps de travail prévoit les cycles suivants :

- ✓ Agents de direction : 39 heures hebdomadaires – 23 jours d'ARTT par an
- ✓ Autres agents de catégorie A, B et C (hormis l'agent à temps à non complet) : 37 heures hebdomadaires / 12 jours d'ARTT par an
- ✓ Agent à temps non complet : 14 heures hebdomadaires.

De plus, le Syndicat mixte du Pays de Saintonge Romane adhère au CNAS pour l'ensemble des agents actifs et participe à leur protection sociale (complémentaire santé et prévoyance) selon une modulation familiale. Ces mêmes agents en activité bénéficient de tickets restaurant d'une valeur unitaire de 7 € pris en charge à hauteur de 60%.

### 3. Le Pays de Saintonge Romane, un rôle adapté aux besoins du territoire

Le Pays de Saintonge Romane en tant qu'acteur de coordination territoriale essentiel, pourra continuer de jouer son rôle d'interface entre les différentes strates des territoires et avec également la Région. Le rôle de fédérateur et facilitateur du Pays de Saintonge Romane réaffirmé, les élus et les techniciens continueront de travailler à l'échelle de ce bassin de vie avec les trois EPCI et les Communes du territoire pour mener à bien l'ensemble des missions dédiées.

Le Pays de Saintonge Romane s'est doté d'un observatoire du territoire performant qui pourra être amené à être utilisé pour d'autres sujets que le suivi et la mise en œuvre du SCoT. Les évolutions réglementaires et locales liées à la planification vont nécessiter une proche concertation entre les différentes collectivités du territoire (communes, EPCI, Pays, etc.) mais également les partenaires. Le SCoT est en phase d'évaluation obligatoire et la prescription de la révision du SCoT est à prendre avant les 6 ans de l'approbation du SCoT (avant le 18 mai 2023).

Le SIG porté par le Pays de Saintonge Romane est un outil reconnu par les élus et partenaires pour son rôle facilitateur et de soutien à la décision. Sa transversalité et l'évolution des outils apportent un véritable soutien aux services opérationnels. Outil également d'analyse et de prospective, le SIG se veut au service de la stratégie territoriale et de la modernisation du service public.

La politique de valorisation des circuits courts se poursuit en 2023 avec le guide des producteurs fermiers, un site internet dédié, le suivi des projets du territoire en tant que partenaire dont notamment le Projet Alimentaire Territorial mis en place à l'échelle de la Saintonge Romane, porté par les EPCI.

Le programme LEADER 2014-2020 est en finalisation, le Pays de Saintonge Romane a réalisé la candidature au nouveau programme 2023-2027 et la convention avec la Région sera signée avant l'été. Le nouveau contrat de territoire avec la Région Nouvelle Aquitaine a été validé par les EPCI et sera validé par le Pays de Saintonge Romane au mois de mars.

#### 4. Les ressources du Pays en 2022 : Le rythme de retard de paiement des subventions s'est stabilisé

Le tableau des cotisations ci-dessous précise l'évolution des supports financiers nécessaires à la bonne marche des politiques publiques conduites par le Pays. Il en ressort une spécificité avec une participation des Communautés de communes pour des missions à la carte.

Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Conseil Départemental</b>	<b>1 995</b>	<b>1 325</b>	<b>2 182</b>	<b>2 195</b>					
<b>Conseil Régional</b>	<b>141 131</b>	<b>130 444</b>	<b>216 275</b>	<b>13 096</b>	<b>86 385</b>		<b>34 163</b>	<b>17 059</b>	<b>17 070</b>
dont ingénierie	51 000	0	188 148	0	21 111		29 363	17 059	17 070
<b>Europe</b>	<b>57 504</b>	<b>63 426</b>				<b>121 382</b>	<b>107 175</b>	<b>44 549</b>	<b>37 147</b>
dont ingénierie	42 336	57 953				92 300	104 935	43 407	37 147
<b>Cotisations (€)</b>	<b>455 596,86</b>	<b>481 640,86</b>	<b>532 943,02</b>	<b>523 945</b>	<b>534 560</b>	<b>512 172</b>	<b>513 113</b>	<b>515 580</b>	<b>541 837</b>
<b>Socle commun (€/hab.)</b>	<b>4,45</b>	<b>4,45</b>	<b>4,45</b>	<b>4,45</b>	<b>4,45</b>	<b>4,45</b>	<b>4,45</b>	<b>4,45</b>	<b>5,00</b>
<b>A la carte (€/hab.)</b>	<b>+1,48</b>	<b>+2,19</b>	<b>+2,84</b>	<b>+2,84</b>	<b>+2,84</b>	<b>+2,56</b>	<b>+2,56</b>	<b>+2,56</b>	<b>+1,73</b>

<sup>1</sup> + financements complémentaires chargé de mission Urbanisme par les CDC

<sup>2</sup> syndicat mixte à la carte : urbanisme

Concernant le projet du budget, il s'équilibre, tant en dépenses qu'en recettes, pour la section de fonctionnement, à la somme de 886 070,23 € et à 273 973€ pour la section d'investissement.

La balance générale du projet de budget primitif 2023 se présente comme suit :

BALANCE GENERALE									
Section de fonctionnement									
Depenses 2023	Reports	Propositions nouvelles	Total	Recettes 2023	Reports	Propositions nouvelles	Total		
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL		202 536,00	202 536,00	013 - ATTENUATION DE CHARGES		46 000,00	46 000,00		
012 - CHARGES DE PERSONNEL		495 234,00	495 234,00	70 - PROD. SERV. DU DOMAINE ET VENTES DIRECTES					
05 - AUTRES CHARGES GEST. COURANTE		40 061,70	40 061,70	71 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	108 283,00	663 310,95	772 193,95		
07 - CHARGES EXCEPTIONNELLES		87 095,53	87 095,53	75 - AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE		9 799,48	9 799,48		
020 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		3 600,00	3 600,00	77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS					
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		57 544,00	57 544,00	042 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS		29 653,00	29 653,00		
<b>Total</b>		<b>886 070,23</b>	<b>886 070,23</b>	<b>Total</b>	<b>108 283,00</b>	<b>748 263,43</b>	<b>867 646,43</b>		
Déficit reporté				Excédent reporté			38 626,80		
<b>Total dépenses et déficit reporté</b>			<b>886 070,23</b>	<b>Total recettes et excédent reporté</b>			<b>886 070,23</b>		

Section d'investissement									
Depenses 2023	Reports	Propositions nouvelles	Total	Recettes 2023	Reports	Propositions nouvelles	Total		
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES				10 - APPORTS, DOT. ET RESERVES		4 072,44	4 072,44		
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT				16 - EMPRUNTS ET DETTE ASSIMILEES					
- Operation 11 - SIG	2 010,00		2 010,00	18 - SUBVENTION D'INVESTISSEMENT					
- Operation 13 - Equipement informatique	18 934,00	6 000,00	24 934,00	- Operation 23 - Etude pour un laboratoire de transformation collectif					
- Operation 17 - SCoT	191 015,00	25 291,00	216 306,00	- Operation 25 - Site internet du Pays					
- Operation 26 - Renouvellement de véhicule de seneca				- Operation 26 - Archéologie au pied des églises					
- Operation 27 - Equipement				021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			3 600,00		
- Operation 28 - Archéologie au pied des églises				024 - PRODUITS DES CESSIONS IMMOBILISATIONS					
020 - DEPENSES IMPREVUES		3 200,00	3 200,00	040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		57 544,00	57 544,00		
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		29 653,00	29 653,00	<b>Total</b>		<b>61 618,44</b>	<b>68 218,44</b>		
<b>Total</b>	<b>209 829,00</b>	<b>84 144,00</b>	<b>273 973,00</b>	Excédent reporté			209 756,58		
Déficit reporté				<b>Total recettes et report</b>			<b>273 973,00</b>		
<b>Total dépenses et report</b>			<b>273 973,00</b>						

Budget total			
Depenses	Depenses 2023	Recettes	Recettes 2023
	1 160 043,23		1 160 043,23

Monsieur ROUET indique qu'il va y avoir une augmentation significative en raison du versement du capital décès de 46 000 € qui entre dans les dépenses du Pays. Mais le Pays percevra 36 000 € des organismes de prévoyance. Il restera 9 000 € à la charge de la structure.

De plus, si le Comité Syndical en est d'accord, le Pays aurait besoin d'embaucher une personne pour le SCoT. Il y faudra aussi faire appel à des bureaux d'études pour le SCoT.

Projet initial - 2023 : Présentation du financement des missions

(hors reports, participation à la candidature UNESCO, et fonds de réserve; et la section d'investissement apparaît pour information)

Montants totaux	Montants 2023			Montants 2022		
	Total des opérations	Fonds propres	Autres financements	Total des opérations	Fonds propres	Autres financements
Socle commun	671 300	579 548	90 192	637 630	562 270	75 360
Administration générale après ventilation / missions Quote-part / charges à caractère général (32,01 %)	114 457	101 531	12 926	134 850	130 541	4 309
<b>Administration générale - coût global de fonctionnement</b>	<b>357 558</b>	<b>344 642</b>	<b>20 211</b>	<b>351 111</b>	<b>341 111</b>	<b>309</b>
Bâtiments et fonctionnement	118 000	118 000		105 989	105 989	
Indemnités des élus et frais annexes	20 863	20 863		16 921	16 921	
Ingénierie du pôle administratif : frais de personnel non ventilables + 2,69 ETP / 32,01 % (en 2022 : 3,04 ETP / 39,73 %)	157 561	144 635	12 926	166 925	162 616	4 309
Virement de section à section	3 600	3 600				
Boîte des amortissements	57 544	57 544		49 581	49 581	
Compétences déléguées	327 585	249 862	76 143	259 074	200 340	58 726
<b>1. Contrats de gestion</b>	<b>120 388</b>	<b>40 023</b>	<b>1 123</b>	<b>119 291</b>	<b>61 600</b>	<b>1 123</b>
Programme LEADER	5 400	5 400		3 708	3 708	
Contrats de gestion régionale	1 560					
Région	59 299	15 884		48 601	9 165	
Ingénierie : 1,41 ETP / 16,81 % (en 2022 : 1,17 ETP / 15,28 %)			75 183			57 766
Quote-part / charges à caractère général (16,81 %)	60 107	60 107		57 057	57 057,50	
<b>2. Schéma de Cohérence Territoriale</b>	<b>201 219</b>	<b>200 269</b>				
Fonctionnement	17 000	17 000		15 177	15 177	
Ingénierie 2 ETP / 23,80 % (en 2021 : 1 ETP / 13,07 %)	99 118	98 158	960	53 741	52 781	960
Quote-part / charges à caractère général (23,80 %)	85 101	85 101		80 789	80 789	
Oeuvres et services d'intérêt intercommunautaire	229 258	228 125	1 123	243 706	231 381	12 325
<b>3. Activités d'études, d'animation ou de gestion</b>						
Frais généraux culture et patrimoine - agendas des manifestations - guides réalisés par le Pays						
Agriculture - Circuits courts - Balades Romanes et Gourmandes - Dyalconnect				18 006	8 286	9 720
Ingénierie 0 ETP / 0% (en 2022 : 0,04 ETP / 0,46%)				2 945	2 923	22
Quote-part / charges à caractère général (0 %)						
<b>4. Système d'information Géographique</b>	<b>229 258</b>	<b>228 125</b>	<b>1 123</b>	<b>222 765</b>	<b>213 095</b>	<b>9 670</b>
Frais d'animation et de fonctionnement	39 720	39 720		41 012	39 552	1 460
Ingénierie 1,8 ETP / 21,42 % (en 2022 : 1,8 ETP / 23,53%)	112 947	111 824	1 123	109 033	107 910	1 123
Quote-part / charges à caractère général (21,42 %)	76 591	76 591		72 710	72 710	
Missions à la carte	45 419	45 107	312	51 527	48 880	2 647
<b>5. Projets culturels et patrimoine</b>						
Frais généraux				24	24	
Plaisirs de Saison (Animations autour de l'archéologie)						
Direction de l'Abbaye de Trizay						2 313
Ingénierie 0 ETP / 0 % (en 2021 : 0,11 ETP / 1,39%)				8 899	6 564	22
Quote-part / charges à caractère général (0%)						
<b>6. Aménagement et urbanisme</b>	<b>45 419</b>	<b>45 107</b>	<b>312</b>	<b>42 828</b>	<b>42 316</b>	<b>512</b>
Ingénierie 0,5 ETP / 5,95 % (en 2021 : 0,5 ETP / 6,54%)	21 309	20 997	312	20 092	19 780	312
Frais généraux	2 835	2 835		2 315	2 315	
Quote-part / charges à caractère général (5,95 %)	21 275	21 275		20 197	20 197	

A partir des affectations précisées au tableau précédent, les chiffres cadres constitutifs du DOB du Pays sont résumés dans le tableau ci-dessous :

Synthèse du financement (hors : candidature Savoir-Faire du Cognac / UNESCO)

Opérations programmées	Montant des missions		Recettes		Totaux	Besoins en financement	
			Montant des recettes			€	€/ hab.
Opérations du socle commun	671 300	-	Autres financements	144 400	526 900	5,50	5,50
			Subventions ingénierie 2022 à recevoir				
Opérations à la carte	45 419	-	Autres financements	312	45 107	1,37	1,37

A partir des opérations programmées pour 2023, en distinguant d'une part le socle commun et d'autre part les missions à la carte, ce tableau permet de préciser les besoins en financement du syndicat de Pays compte tenu des différentes recettes attendues.

Le projet de budget s'équilibre compte tenu des reports de recettes de fonctionnement d'un montant total de 108 283€, et d'un excédent reporté de 28 423,80€, en intégrant une augmentation de 0,50 € par habitant. Ceci s'inscrit dans un environnement où une inflation significative a été constatée en 2022 et semble se confirmer pour 2023.

Cela représente :

- une augmentation de 0,50 € par habitant pour le socle commun (49 900 € / 95 800 hab.) soit un passage de 5 € à 5,50 € / habitant ;
- et diminution de 0,36 € par habitant la cotisation complémentaire des Communautés de Communes (missions à la carte) soit un passage de 1,73 € à 1,37€ / habitant ;

**Totaux des contributions par EPCI (hors : cotisations UNESCO/Savoir faire du Cognac)**

	Nb habitants (pop légale)	Cotisations socle commun à 5 €/hab.	Cotisations socle commun à 5,5 €/hab.	Cotisations à la carte à 1,37 €/hab.
CDA de Saintes	62 875	312 375,00	345 812,50	
CDC Cœur de Saintonge	17 997	89 985,00	98 983,50	24 655,89
CDC de Gémozac et de la Saintonge Viticole	14 928	74 640,00	82 104,00	20 451,36
<b>Totaux</b>	<b>95 800</b>	<b>477 000,00</b>	<b>526 900,00</b>	<b>45 107,25</b>

Monsieur le Président ouvre le débat.

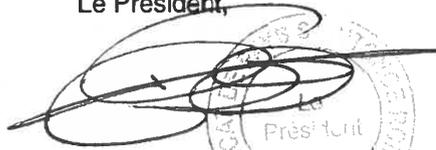
Monsieur le Président indique qu'il n'est pas possible de ne pas augmenter les cotisations. Il est préférable d'augmenter un peu la cotisation cette année plutôt que de demander une forte augmentation d'ici quelques temps.

Aucune observation n'étant faite, le Président propose au Comité Syndical de prendre acte de la tenue de ce débat, qui ne donne pas lieu à vote.

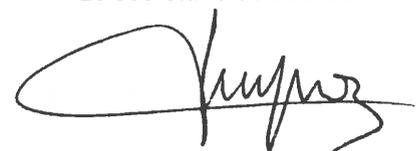
Ce débat ne donnant pas lieu à vote et en l'absence d'observations ou de questions, le Président propose au Comité Syndical de prendre acte de la tenue du débat.

Fait et délibéré le 13 mars 2023.

Le Président,

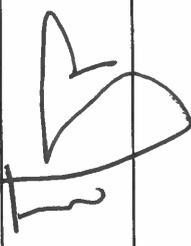
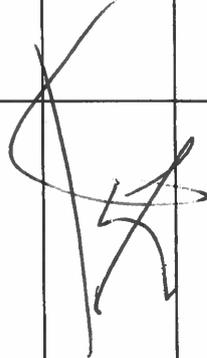
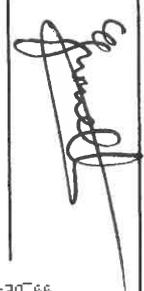
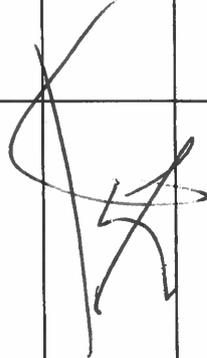
  
Pierre TUAL

Le secrétaire de séance

  
Bruno DRAPRON

**Syndicat mixte du Pays de Saintonge Romane - Réunion du Comité Syndical**  
**13/03/2023**

FEUILLE DE PRESENCE

COMMUNE	DÉLÉGUÉ TITULAIRE	SIGNATURE	DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT	SIGNATURE
BALANZAC	Dominique BERNARD		Bernard COMPAN	
BERNEUIL	Jean-Pierre MAUREL		Nadine BONDON	
BEURLAY	Gérard GANDAUBER		Sylvie DUMAND	
BURIE	Gérard PERRIN		Nathalie SIRRE-LAMBERT	
BUSSAC-SUR-CHARENTE	Jean-Luc MARCHAIS		Françoise DURAND	
CHANIERES	Eric PANNAUD		Jean-Luc GRAVELLE	
CHANIERES	Jean-Luc FOURRÉ		Annick FIAUD	
CHAPELLE DES POTS (LA)	Patrice SALLAFRANQUE	ABSENT EXCUSÉ	Alexandre ARNAUD	ABSENT EXCUSÉ

RECÛ EN PREFECTURE  
 Le 20/03/2023

Application agréée e-lettre.qcm

99\_DE-017-251710562-20230313-0\_01\_2023-0

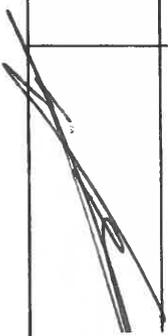
Syndicat mixte du Pays de Saintonge Romane - Réunion du Comité Syndical  
13/03/2023

COMMUNE	DÉLÉGUÉ TITULAIRE	SIGNATURE	DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT	SIGNATURE
CHERAC	Anne-Sophie SERRA-DAVISSEAU		Christian GARRAUD	
CHERMIGNAC	Jean-Michel ROUGER		Florence CAILLAUD	ABSENTE EXCUSÉE
CLISSE (LA)	Joseph de MINIAC		Lydia MARTINAUD	ABSENTE EXCUSÉE
COLOMBIERS	Aurore DESCHAMPS		Laurent WOZNIEZKO	
CORME-ROYAL	Alain MARGAT		Sylvie BARDEY	
COURCOURY	Françoise BARBAUD		Éric BIGOT	
CRAVANS	Philippe ALLAIN		Béatrice AUDEBERT	ABSENTE EXCUSÉE
CRAZANNES	Benoît HAPIOT		Isabelle BARRET	
DOMPIERRE-SUR-CHTE	Gaby TOUZINAUD		Caroline ANDRÉ	

99\_DE-017-251710562-20230313-D\_01\_2023-D

RECÙ EN PREFECTURE  
Le 20/03/2023

**Syndicat mixte du Pays de Saintonge Romane - Réunion du Comité Syndical**  
13/03/2023

COMMUNE	DÉLÉGUÉ TITULAIRE	SIGNATURE	DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT	SIGNATURE
DOUHET (LE)	Laurent GOUINAUD		Vanessa GHYS	
ECOYEUX	Pascal GILLARD	 (Mandatnaire d'Amanda LESPINASSE - Saint-Georges-des-Coteaux)	Isabelle COSSON	
ECURAT	Laurent MICHAUD		Bernard CHAIGNEAU	
ESSARDS (LES)	Christian HILLAIRET		Nicolas BOURSQUOT	
FONTCOUVERTE	Francis GRELLIER		Claudine BRUNETEAU	
GEAY	Jacky MICHAUD		Michel LOREAU	
GEMOZAC	Jean-Pierre MORDANT	ABSENT EXCUSÉ	Marie-Isabelle COPLEY	ABSENTE EXCUSÉE
GONDS (LES)	Bernadette HADJ		Marie-Line CLOUX	
JARD (LA)	Jérôme GARDELLE		Ludovic NORIGEON	

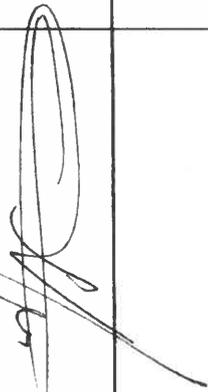
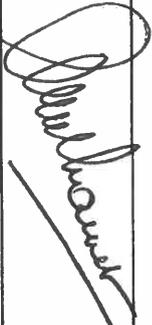
RECÙ EN PREFECTURE  
Le 20/03/2023  
Application agréée e-signature.com  
99\_DE-017-251710562-20230313-D\_01\_2023-D

Syndicat mixte du Pays de Saintonge Romane - Réunion du Comité Syndical  
13/03/2023

COMMUNE	DÉLÉGUÉ TITULAIRE	SIGNATURE	DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT	SIGNATURE
JAZENNES	Stéphanie VALERI		Régis MASSIAS	
LUCHAT	Francis ROTURIER		Jean-Claude CHAUVET	
MEURSAC	Véronique LAPREE		Jean-Michel CHATELIER	
MIGRON	Agnès POTTIER		Marie-Joëlle EMON	
MONTILS	Philippe ROUET		Claudine PEYRAMAURE	
MONTPELLIER DE MEDILLAN	Mireille POLLET		Sandrine RAISON	
NANCRAS	Lionel DURAND		David RAFFÉ	
NIEUL-LES-SAINTES	Mikaël MOINET	ABSENT EXCUSÉ	Brigitte BOURSQUOT	<del>ABSENTE EXCUSÉE</del> 
PESSINES	Philippe DELHOUME		Christine MESLAND	

RECÙ EN PREFECTURE  
Le 20/03/2023  
99\_DE-017-25171052-20230313-0\_01\_2023-0

Syndicat mixte du Pays de Saintonge Romane - Réunion du Comité Syndical  
13/03/2023

COMMUNE	DÉLÉGUÉ TITULAIRE	SIGNATURE	DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT	SIGNATURE
PISANY	Pierre TUAL	 (Mandatataire de Pierre DIETZ - Saintes)	Jean-Claude LANDREIN	
PLASSAY	Claude FRISQUE		Stéphane MAJEAU	
PONT-L'ABBE D'ARNOULT	Jean-François BON		Benoît COMBAUD	
PORT-D'ENVAUX	Sylvain BARREAUD		Cathie GUIBERTEAU	
PREGUILLAC	Martine MIRANDE		Bernadette LANTERNAT	
RETAUD	Marie-Line CHAUVET		Fabrice BOSSUYT	
RIOUX	Philippe SOULISSE		Claude LOISEAU	
ROMEGOUX	Cyrille CHAILLOUX		Patrice CABLIAC	
ROUFFIAC	Eric LE GALL		Loïc TOUZINAUD	

RECÙ EN PREFECTURE

Le 20/03/2023

Application agréée E-signature.com

99\_DE-017-251710562-20230313-D\_01\_2023-D

**Syndicat mixte du Pays de Saintonge Romane - Réunion du Comité Syndical**  
13/03/2023

COMMUNE	DÉLÉGUÉ TITULAIRE	SIGNATURE	DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT	SIGNATURE
SAINT-ANDRE DE LIDON	Nicole MAURIN		Christelle HURTADO	
SAINT-BRIS-DES-BOIS	Bernard COMBEAU		Géraldine DESRENTES	
SAINT-CESAIRE	Mireille ANDRÉ	Démision du Conseil Municipal	Virginie SAUVERRE	
SAINT-GEORGES DES COTEAUX	Amanda LESPINASSE	ABSENTE EXCUSÉE (Pouvoir à Pascal GILLARD - Ecoyeux)	Frédéric ROUAN	ABSENT EXCUSÉ
SAINT-PORCHAIRE	Jean-Claude GRENON		André VITAL	
SAINT-SAUVANT	Jean-Marc AUDOUIN		Anne RAYNAUD	ABSENTE EXCUSÉE
SAINT-SEVER-DE-SAINTONGE	Corinne PEQUIGNOT		Pierre HERVE	
SAINT-SIMON DE PELLOUAILLE	Aurélien BERTHELOT		Pascal LYS	
SAINT-SULPICE D'ARNOULT	Jean-Michel GALLET	ABSENT EXCUSÉ	Lyliane SIGMAT	

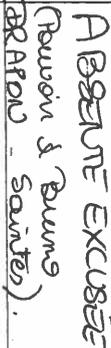
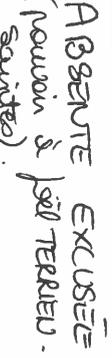
RECÙ EN PREFECTURE

Le 20/03/2023

Application adressée à l'application

99\_DE-017-251710562-20230313-D\_01\_2023-0

**Syndicat mixte du Pays de Saintonge Romane - Réunion du Comité Syndical**  
13/03/2023

COMMUNE	DÉLÉGUÉ TITULAIRE	SIGNATURE	DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT	SIGNATURE
SAINT-VAIZE	Christian BARBIER		Michel ROUX	
SAINTE-GEMME	Philippe GACHET		Jérôme LOUIS	
SAINTE-RADEGONDE	Monique RIVIERE		Hubert GUILLAUME	
SAINTES	Bruno DRAPRON	 <i>(Bruno Drapron - Saintes)</i>	Ammar BERDAÏ	
	Marie-Line CHEMINADE	 <i>(Marie-Line Cheminade - Saintes)</i>	Véronique TORCHUT	
	Evelyne PARISI		Philippe CREACHCADEC	
	Joël TERRIEN	 <i>(Joël Terrien - Saintes)</i>	Charlotte TOUSSAINT	
	Philippe CALLAUD		Dominique DEREN	
	Martine BUFFET	 <i>(Martine Buffet - Saintes)</i>	Sophie DEBORDE	

REÇU EN PREFECTURE  
Le 20/03/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-017-251710562-20230313-D\_01\_2023-D

**Syndicat mixte du Pays de Saintonge Romane - Réunion du Comité Syndical**  
13/03/2023

COMMUNE	DÉLÉGUÉ TITULAIRE	SIGNATURE	DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT	SIGNATURE
	Laurent CHANTOURY		Pierre MAUDOUX	
	Pierre DIETZ	ABSENT EXCUSÉ (Pouvoir à Pierre TUAL - Pisany)	Renée BENCHIMOL-LAURIBE	
	François EHLINGER	ABSENT EXCUSÉ	Laurent DAVIET	
SEURE (LE)	Philippe CHASSERIAU		Cyrille BLATTES	
SOULIGNONNES	Valérie LONGUET	ABSENTE EXCUSÉE	Daniel BERNARD	
TANZAC	Chantal GORNET		Philippe NOREL	
TESSON	Gérard BOUTON	ABSENT EXCUSÉ	Isabelle MONNET	
THAIMS	Brigitte CHOLLET		Bruno TAPON	
THENAC	Jean-Pierre BRUNET		Sylvie MERCIER	

**Syndicat mixte du Pays de Saintonge Romane - Réunion du Comité Syndical**  
13/03/2023

COMMUNE	DÉLÉGUÉ TITULAIRE	SIGNATURE	DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT	SIGNATURE
THEZAC	Catherine HERAULT		Bruno BETELAUD	
TRIZAY	Stanislas CAILLAUD		Marie-Claude PELLETIER	
LA VALLEE	Alexandre BOULOUNOU		François CRISTOU	
VARZAY	Bernard CHATEAUGIRON		Eliane TRAIN	
VENERAND	Jacques MELLOUL		Véronique FICHEL	
VILLARS-EN-PONS	Patrick MAXIME		Alexandra BAUTERS	
VILLARS-LES-BOIS	Fabrice BARUSSEAU		Alain TEIXEIRA	
VIROLLET	Jean GEAY		Roger COUTURE	

INVITES

Madame la Sous-Préfète	Véronique SCHAAF	ABSENTE EXCUSÉE
------------------------	------------------	-----------------

**Syndicat mixte du Pays de Saintonge Romane - Réunion du Comité Syndical**  
**13/03/2023**

CDA de Saintes		
CDA de Saintes	Pauline DAVID	
Cdc Coeur de Saintonge Charente-Arnoult	Mathieu BARBAUD	
Cdc Canton de Gémozac	Loïc GIRARD	
Service de Gestion Comptable	Jean-Michel DROUINEAU	
Service de Gestion Comptable	Manuela NIVART-ONCHALO	

**Syndicat mixte du Pays de Saintonge Romane - Réunion du Comité Syndical  
13/03/2023**

**MAIRES NON DELEGUES**

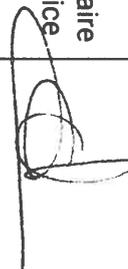
COLOMBIERS	Jean-Claude DURRAT-SPRINGER	
CRAVANS	Dominique FRADIN	
CRAZANNES	Marie-Noëlle MARTIN	
GEMOZAC	Loïc GIRARD	
LA CHAPELLE DES POTS	Pierre-Henri JALLAIS	
LA VALLEE	Jean-Paul GAILLOT	
LE DOUHET	Stéphane TAILLASSON	
LE SEURE	Sylvie CHURLAUD	
LES ESSARDS	Patrick VIDAL	
LES GONDS	Alexandre GRENOT	
MONTPELLIER DE MEDILLAN	Thierry GEORGEON	

Syndicat mixte du Pays de Saintonge Romane - Réunion du Comité Syndical  
13/03/2023

NANCRAS	David RAFFÉ	
PONT-L'ABBE-D'ARNOULT	Alexandre SCHNEIDER	
RETAUD	Bruno LABBE	
ROUFFIAC	David MUSSEAU	
SAINT-ANDRE-DE-LIDON	Alain PUYON	
SAINT-SULPICE-D'ARNOULT	Lyliane SIGNAT	
SOULIGNONNES	Patrick MACHEFFERT	
TANZAC	Cyril ARRIVE	
TESSON	Laurent MORICHON	
THEZAC	Louissette ROLLAND	

**Syndicat mixte du Pays de Saintonge Romane - Réunion du Comité Syndical**  
**13/03/2023**

**AGENTS DU PAYS DE SAINTONGE ROMANE**

DURAND Aurélien	Directeur général des services, chef de projet SCoT	
VERNEY Camille	Chargée de mission urbanisme et cadre de vie	
BLIN Clotilde	Chargée de communication, secrétaire en charge des Instances et animatrice LEADER	
LEBLAY Boris	Animateur et Gestionnaire Programme LEADER	
JAMAIN Aline	Gestionnaire Finances et Personnel	
SIMON Sandrine	Cheffe de projet SIG Web	

## RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

### SOMMAIRE

A. Point sur la situation financière fin 2022

B – 2023 : Une année de lancement de nouveaux projets majeurs

#### A – La situation financière fin 2022

##### Résultat de l'exercice 2022

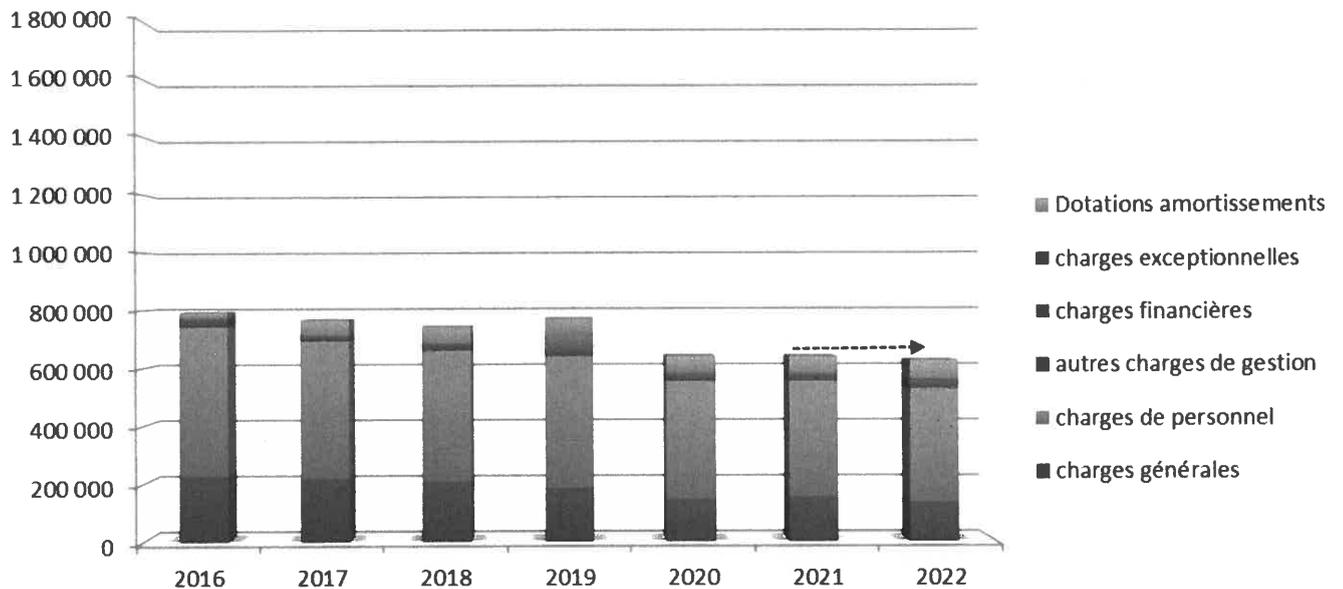
Le résultat annuel est de 10 669,86€ pour cette année 2022, qui était une année de transition suite à la mise en place de la feuille de route du Pays de Saintonge Romane. Le résultat cumulé se porte donc à 29 496,24€ qui permet d'aborder l'année 2023 sans déficit pour la troisième année consécutive.

#### PROJECTION DE RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2022

Fonctionnement		Investissement	
Solde reporté	18 826,38	Solde reporté	146 962,12
Recettes	634 024,66	Recettes	101 624,88
Dépenses	623 354,80	Dépenses	39 830,44
<b>Résultat annuel</b>	<b>10 669,86</b>	<b>Résultat annuel</b>	<b>61 794,44</b>
<b>Résultat cumulé</b>	<b>29 496,24</b>	<b>Résultat cumulé</b>	<b>208 756,56</b>
<b>Résultat total :</b>		<b>238 252,80</b>	
Engagements en recette	122 032,00	RAR en recette	-
Engagements en dépense	5 555,00	RAR en dépense	209 829,00
<b>Solde engagements</b>	<b>116 477,00</b>	<b>Solde RAR</b>	<b>-209 829,00</b>
<b>Total Fonctionnement</b>	<b>145 973,24</b>	<b>Total Investissement</b>	<b>- 1 072,44</b>
<b>Ensemble Fonctionnement / Investissement</b>		<b>144 900,80</b>	

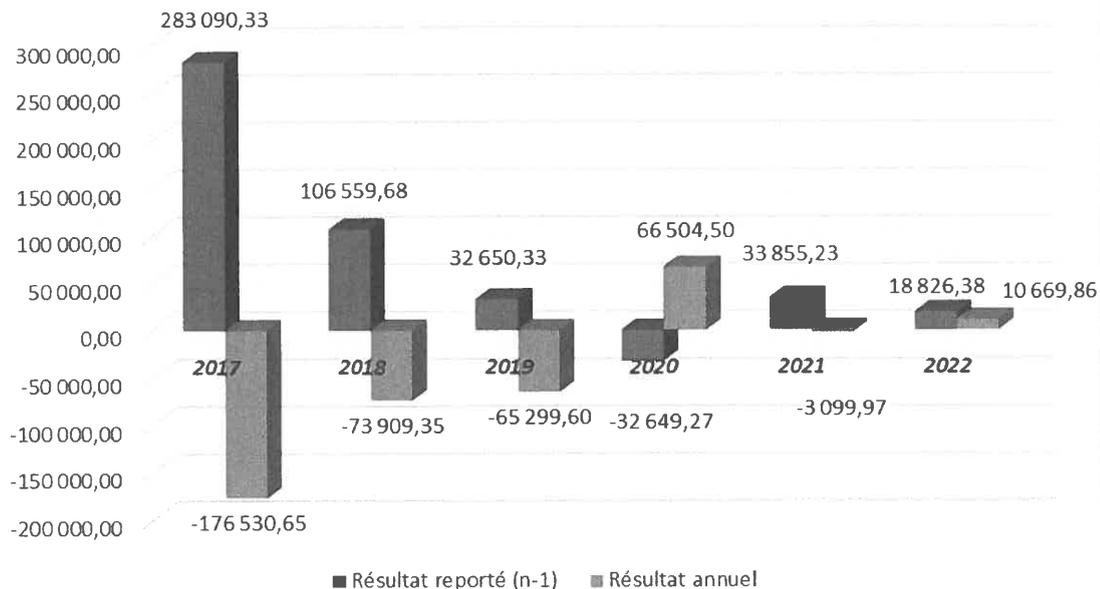
## Dépenses de fonctionnement Evolution 2016-2022

*Pays de Saintonge Romane - compte administratif*



divers : atténuation charges, produits et ventes, autres produits et produits exceptionnels, opérations d'ordre entre sections, etc.

## Résultats des exercices budgétaires 2017-2022 Pays de Saintonge Romane



Résultats	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Résultat reporté (n-1)	283 090,33	106 559,68	32 650,33	-32 649,27	33 855,23	18 826,38
Résultat annuel	-176 530,65	-73 909,35	-65 299,60	66 504,50	-3 099,97	10 669,86

REÇU EN PREFECTURE

Le 28/03/2023

Application agréée E-legalbox.com

997DE-017-251710562-20230313-D\_01\_2023-D

Le résultat 2022 est légèrement positif, suite à l'augmentation des cotisations du socle commun en 2022.

## **B – 2023 : Une année de lancement de nouveaux projets majeurs :**

### **1. Structure et gestion de l'encours de la dette**

Il n'y a pas de dette en cours.

L'avance remboursable de 100 000 € consentie par la Région a été soldée en 2021.

### **2. La situation du personnel : la nécessité d'un recrutement pour renforcer l'équipe SCoT**

Au premier janvier 2023, les effectifs du Pays de Saintonge Romane sont :

- 2,5 agents pour le pôle administratif (direction, gestion des instances, suivi administratif, élaboration et mise en œuvre du budget, gestion de la structure, suivi des ressources humaines, accueil, standard, courrier, communication ...)
- 3,5 agents pour le pôle aménagement (SCoT, Urbanisme, SIG et Observatoires) :
  - Service : SCoT Urbanisme et Cadre de vie - 1,5 agents
  - Service SIG – 2 agents
- 1 agents pour le pôle Développement-animation :
  - Service : Animation et Gestion du programme LEADER – 1 agent
- et 1 agent (0,4 ETP) pour l'entretien des locaux.

De plus, le Directeur Général des services, est le chef de projet territorial dans le cadre du contrat de cohésion et dynamisation de Saintonge Romane.

L'année 2023 est marquée par la nécessité de recruter un chargé de projet SCoT, pour renforcer l'équipe afin de permettre au Pays de Saintonge Romane d'assurer la révision du SCoT dans les délais contraints de la loi Climat et Résilience. Le SCoT actuel restera exécutoire durant la période de révision, le travail réalisé par la Chargée de mission devra continuer d'être assuré. De plus, la loi Climat et Résilience va accentuer cette partie du travail (avis sur les Documents d'urbanisme, avis CDAC, accompagnement des collectivités dans la mise en place de leurs documents d'urbanisme). Un poste de catégorie A contractuel de la fonction publique serait ouvert cette année.

Le remplacement du chef de projet SIG/Observatoires est également prévu dès cette année.

Le nouveau programme de la stratégie des fonds européens 2023-2027 nécessite le passage de Clotilde Blin de 0,15 ETP à 0,5 ETP pour renforcer l'équipe d'animation et gestion. Ce passage s'opérerait à partir de fin mars suite à la validation des élus en comité syndical.

## L'évolution prévisionnelle des emplois et des charges de personnel depuis 2019

Budget principal	2019		2020		2021		2022		Prévisionnel 2023
	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	
<b>Effectifs permanents (ETP)</b>	<b>8,88</b>	<b>8,57</b>	<b>8,68</b>	<b>8,50</b>	<b>8,59</b>	<b>8,27</b>	<b>7,86</b>	<b>7,52</b>	<b>8,21</b>
Fonctionnaires	5,79	5,54	5,66	5,50	5,58	5,27	4,85	4,52	4,21
Contractuels de droit public	3,09	3,04	3,02	3,00	3,01	3,00	3,01	3,00	4,00
Mis à disposition par le CDG	-	-							-
<b>Effectifs non permanents (ETP)</b>	<b>0,17</b>	<b>0,17</b>	-	-			<b>0,12</b>	<b>0,12</b>	-
Mis à disposition par la Chambre d'Agriculture	0,17	0,17	-	-			0,12	0,12	-
Autres (vacataires, etc.) en nb d'agents	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	-	-	<b>1</b>
<b>Dépenses de personnel (Chapitre 012)</b>	<b>476 750</b>	<b>456 478</b>	<b>422 584</b>	<b>408 195</b>	<b>421 328</b>	<b>400 356</b>	<b>420 000</b>	<b>392 187</b>	<b>495 234</b>

Le temps de travail est de 1 607 h par an. Le protocole d'aménagement du temps de travail prévoit les cycles suivants :

- ✓ Agents de direction : 39 heures hebdomadaires– 23 jours d'ARTT par an
- ✓ Autres agents de catégorie A, B et C (hormis l'agent à temps à non complet) : 37 heures hebdomadaires / 12 jours d'ARTT par an
- ✓ Agent à temps non complet : 14 heures hebdomadaires.

De plus, le Syndicat mixte du Pays de Saintonge Romane adhère au CNAS pour l'ensemble des agents actifs et participe à leur protection sociale (complémentaire santé et prévoyance) selon une modulation familiale. Ces mêmes agents en activité bénéficient de tickets restaurant d'une valeur unitaire de 7 € pris en charge à hauteur de 60%.

### 3. Le Pays de Saintonge Romane, un rôle adapté aux besoins du territoire

Le Pays de Saintonge Romane en tant qu'acteur de coordination territoriale essentiel, pourra continuer de jouer son rôle d'interface entre les différentes strates des territoires et avec également la Région. Le rôle de fédérateur et facilitateur du Pays de Saintonge Romane réaffirmé, les élus et les techniciens continueront de travailler à l'échelle de ce bassin de vie avec les trois EPCI et les Communes du territoire pour mener à bien l'ensemble des missions dédiées.

Le Pays de Saintonge Romane s'est doté d'un observatoire du territoire performant qui pourra être amené à être utilisé pour d'autres sujets que le suivi et la mise en œuvre du SCoT. Les évolutions réglementaires et locales liées à la planification vont nécessiter une proche concertation entre les différentes collectivités du territoire (communes, EPCI, Pays, etc.) mais également les partenaires. Le SCoT est en phase d'évaluation obligatoire et la prescription de la révision du SCoT est à prendre avant les 6 ans de l'approbation du SCoT (avant le 18 mai 2023).

Le SIG porté par le Pays de Saintonge Romane est un outil reconnu par les élus et partenaires pour son rôle facilitateur et de soutien à la décision. Sa transversalité et l'évolution des outils apportent un véritable soutien aux services opérationnels. Outil également d'analyse et de prospective, le SIG se veut au service de la stratégie territoriale et de la modernisation du service public.

La politique de valorisation des circuits courts se poursuit en 2023 avec le guide des producteurs fermiers, un site internet dédié, le suivi des projets du territoire en tant que partenaire dont notamment le Projet Alimentaire Territorial mis en place à l'échelle de la Saintonge Romane, porté par les EPCI.

Le programme LEADER 2014-2020 est en finalisation, le Pays de Saintonge Romane a réalisé la candidature au nouveau programme 2023-2027 et la convention avec la Région sera signée avant l'été. Le nouveau contrat de

#### 4. Les ressources du Pays en 2022 : Le rythme de retard de paiement des subventions s'est stabilisé

Le tableau des cotisations ci-dessous précise l'évolution des supports financiers nécessaires à la bonne marche des politiques publiques conduites par le Pays. Il en ressort une spécificité avec une participation des Communautés de communes pour des missions à la carte.

Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Conseil Départemental</b>	1 995	1 325	2 182	2 195					
<b>Conseil Régional</b>	141 131	130 444	216 276	13 096	86 385		34 163	17 059	17 070
<i>dont ingénierie</i>	51 000	0	188 148	0	21 111		29 363	17 059	17 070
<b>Europe</b>	57 504	63 426				121 382	107 175	44 549	37 147
<i>dont ingénierie</i>	42 336	57 953				92 300	104 935	43 407	37 147
<b>Cotisations (€)</b>	455 596,86	481 640,86	532 943,02	523 945	534 560	512 172	513 113	515 580	541 837
<i>Socle commun (€/hab.)</i>	4,45	4,45	4,45	4,45	4,45	4,45	4,45	4,45	5,00
<i>A la carte (€/hab.)</i>	+1,48	+2,19	+2,84	+2,84	+2,84	+2,56	+2,56	+2,56	+1,73

<sup>1</sup> + financements complémentaires chargé de mission Urbanisme par les CDC

<sup>2</sup> syndicat mixte à la carte : urbanisme

Concernant le projet du budget, il s'équilibre, tant en dépenses qu'en recettes, pour la section de fonctionnement, à la somme de 886 070,23 € et à 273 973€ pour la section d'investissement.

La balance générale du projet de budget primitif 2023 se présente comme suit :

**BALANCE GENERALE**

Section de fonctionnement							
Dépenses 2023	Reports	Propositions nouvelles	Total	Recettes 2023	Reports	Propositions nouvelles	Total
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL		202 535,00	202 535,00	013 - ATTENUATION DE CHARGES		46 000,00	46 000,00
012 - CHARGES DE PERSONNEL		495 234,00	495 234,00	70 - PROD. SERV. DU DOMAINE ET VENTES DIRECTES		-	-
65 - AUTRES CHARGES GEST. COURANTE		40 061,70	40 061,70	74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	108 283,00	663 910,95	772 193,95
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES		87 095,53	87 095,53	75 - AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE		9 799,48	9 799,48
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		3 600,00	3 600,00	77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS		-	-
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		57 544,00	57 544,00	042 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS		29 653,00	29 653,00
<b>Total</b>		<b>886 070,23</b>	<b>886 070,23</b>	<b>Total</b>	<b>108 283,00</b>	<b>749 363,43</b>	<b>857 646,43</b>
<b>Déficit reporté</b>				<b>Excédent réporté</b>			<b>28 423,80</b>
<b>Total dépenses et déficit reporté</b>			<b>886 070,23</b>	<b>Total recettes et excédent reporté</b>			<b>886 070,23</b>

Section d'investissement							
Dépenses 2023	Reports	Propositions nouvelles	Total	Recettes 2023	Reports	Propositions nouvelles	Total
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		-	-	10 - APPORTS, DOT. ET RESERVES		4 072,44	4 072,44
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT				16 - EMPRUNTS ET DETTE ASSIMILEES		-	-
- Opération 11 - SIG	2 010,00	-	2 010,00	13 - SUBVENTION D'INVESTISSEMENT		-	-
- Opération 13 - équipement informatique	16 804,00	6 000,00	22 804,00	- Opération 23 - Etude pour un laboratoire de transformation collectif		-	-
- Opération 17 - SCOT	191 015,00	25 291,00	216 306,00	- Opération 25 - Site internet du Pays		-	-
- Opération 26 - Renouvellement de véhicule de service	-	-	-	- Opération 28 - Archéologie au pied des églises		-	-
- Opération 27 - Equipement	-	-	-	021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		-	3 600,00
- Opération 28 - Archéologie au pied des églises	-	-	-	024 - PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS		-	-
020 - DEPENSES IMPREVUES		3 200,00	3 200,00	040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		57 544,00	57 544,00
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		29 653,00	29 653,00	<b>Total</b>		<b>61 616,44</b>	<b>65 216,44</b>
<b>Total</b>	<b>209 829,00</b>	<b>64 144,00</b>	<b>273 973,00</b>	<b>Excédent réporté</b>			<b>208 756,56</b>
<b>Déficit reporté</b>				<b>Total recettes et report</b>			<b>273 973,00</b>
<b>Total dépenses et report</b>			<b>273 973,00</b>				

Budget total	
Dépenses 2023	1 160 043,23
Recettes 2023	1 160 043,23

## Projet initial - 2023 : Présentation du financement de

(hors reports, participation à la candidature UNESCO, et fonds de réserve; et la section d'investissement apparaît pour information)

Montants totaux	Montants 2023			Montants 2022		
	Total des opérations	Fonds propres	Autres financements	Total des opérations	Fonds propres	Autres financements
Socle commun	671 300	579 548	90 192	637 630	562 270	75 360
<b>Administration générale après ventilation / missions</b> Quote-part / charges à caractère général (32,01 %)	114 457	101 531	12 926	134 850	130 541	4 309
<b>Administration générale - coût global de fonctionnement</b>	<b>357 568</b>	<b>344 642</b>	<b>12 926</b>	<b>339 416</b>	<b>335 107</b>	<b>4 309</b>
Bâtiments et fonctionnement	118 000	118 000		105 989	105 989	
Indemnités des élus et frais annexes	20 863	20 863		16 921	16 921	
Ingénierie du pôle administratif : frais de personnel non ventilables + 2,69 ETP / 32,01 % (en 2022 : 3,04 ETP / 39,73 %)	157 561	144 635	12 926	166 925	162 616	4 309
Virement de section à section	3 600	3 600				
Solde des amortissements	57 544	57 544		49 581	49 581	
<b>Compétences déléguées</b>	<b>327 585</b>	<b>249 882</b>	<b>76 143</b>	<b>259 074</b>	<b>200 348</b>	<b>58 726</b>
<b>1. Contractualisation</b>	<b>126 366</b>	<b>49 623</b>	<b>75 183</b>	<b>109 366</b>	<b>51 600</b>	<b>57 766</b>
Programme LEADER	5 400	5 400		3 708	3 708	
Contractualisation régionale	1 560					
Région	59 299	15 884		48 601	9 165	
Ingénierie : 1,41 ETP / 16,81 % (en 2022 : 1,17 ETP / 15,28 %)			75 183			57 766
Quote-part / charges à caractère général (16,81 %)	60 107	60 107		57 057	57 057,50	
<b>2. Schéma de Cohérence Territoriale</b>	<b>201 219</b>	<b>200 259</b>	<b>960</b>	<b>149 707</b>	<b>148 747</b>	<b>960</b>
Fonctionnement	17 000	17 000		15 177	15 177	
Ingénierie 2 ETP / 23,80 % (en 2021 : 1 ETP / 13,07 %)	99 118	98 158	960	53 741	52 781	960
Quote-part / charges à caractère général (23,80 %)	85 101	85 101		80 789	80 789	
<b>Œuvres et services d'intérêt intercommunautaire</b>	<b>229 258</b>	<b>228 135</b>	<b>1 123</b>	<b>243 706</b>	<b>231 381</b>	<b>12 325</b>
<b>3. Activités d'études, d'animation ou de gestion</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>20 951</b>	<b>11 209</b>	<b>9 742</b>
Frais généraux culture et patrimoine - agenda des manifestations - guides réalisés par le Pays	-	-				
Agriculture - Circuits courts - Balades Romanes et Gourmandes - Dyalconnect	-	-		18 006	8 286	9 720
Ingénierie 0 ETP / 0% (en 2022 : 0,04 ETP / 0,46%)	-	-		2 945	2 923	22
Quote-part / charges à caractère général (0 %)	-	-		-	-	-
<b>4. Système d'Information Géographique</b>	<b>229 258</b>	<b>228 135</b>	<b>1 123</b>	<b>222 755</b>	<b>220 172</b>	<b>2 583</b>
Frais d'animation et de fonctionnement	39 720	39 720		41 012	39 552	1 460
Ingénierie 1,8 ETP / 21,42 % (en 2022 : 1,8 ETP / 23,53%)	112 947	111 824	1 123	109 033	107 910	1 123
Quote-part / charges à caractère général (21,42 %)	76 591	76 591		72 710	72 710	
<b>Missions à la carte</b>	<b>45 419</b>	<b>45 107</b>	<b>312</b>	<b>51 527</b>	<b>48 880</b>	<b>2 647</b>
<b>5. Projets culturels et/ou patrimoniaux</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>8 923</b>	<b>6 588</b>	<b>2 335</b>
Frais généraux				24	24	
Plaisirs de Saison (Animations autour de l'archéologie)						
Direction de l'Abbaye de Trizay						2 313
Ingénierie 0 ETP / 0 % (en 2021 : 0,11 ETP / 1,39%)				8 899	6 564	22
Quote-part / charges à caractère général (0%)				-	-	
<b>6. Aménagement et urbanisme</b>	<b>45 419</b>	<b>45 107</b>	<b>312</b>	<b>42 604</b>	<b>42 292</b>	<b>312</b>
Ingénierie 0,5 ETP / 5,95 % (en 2021 : 0,5 ETP / 6,54%)	21 309	20 997	312	20 092	19 780	312
Frais généraux	2 835	2 835		2 315	2 315	
Quote-part / charges à caractère général (5,95 %)	21 275	21 275		20 197	20 197	

A partir des affectations précisées au tableau précédent, les chiffres cadres constitutifs du DOB du Pays sont résumés dans le tableau ci-dessous :

**Synthèse du financement (hors : candidature Savoir-Faire du Cognac / UNESCO)**

Opérations programmées	Montant des missions		Recettes	Montant des recettes	Totaux	Besoins en financement	
						€	€/ hab.
Opérations du socle commun	671 300	-	Autres financements	90 192	144 400	526 900	5,50
			Subventions ingénierie 2022 à recevoir	54 208			
Opérations à la carte	45 419	-	Autres financements	312	312	45 107	1,37

A partir des opérations programmées pour 2023, en distinguant d'une part le socle commun et d'autre part les missions à la carte, ce tableau permet de préciser les besoins en financement du syndicat de Pays compte tenu des différentes recettes attendues.

Le projet de budget s'équilibre compte tenu des reports de recettes de fonctionnement d'un montant total de 108 283€, et d'un excédent reporté de 28 423,80€, en intégrant une augmentation de 0,5€ par habitant. Ceci s'inscrit dans un environnement où une inflation significative a été constatée en 2022 et semble se confirmer pour 2023.

Cela représente :

- une augmentation de 0,50 € par habitant pour le socle commun (49900 € / 95800 hab.) soit un passage de 5 à 5,50 € / habitant ;
- et diminution de 0,36 € par habitant la cotisation complémentaire des CdC (missions à la carte) soit un passage de 1,73 à 1,37€ / habitant ;

**Totaux des contributions par EPCI (hors : cotisations UNESCO/Savoir faire du Cognac)**

	Nb habitants (pop légale)	Cotisations socle commun à 5 €/hab.	Cotisations socle commun à 5,5 €/hab.	Cotisations à la carte à 1,37 €/hab.
CDA de Saintes	62 875	312 375,00	345 812,50	
CDC Cœur de Saintonge	17 997	89 985,00	98 983,50	24 655,89
CDC de Gémozac et de la Saintonge Viticole	14 928	74 640,00	82 104,00	20 451,36
<b>Totaux</b>	<b>95 800</b>	<b>477 000,00</b>	<b>526 900,00</b>	<b>45 107,25</b>

**SYNDICAT MIXTE  
DU PAYS  
DE SAINTONGE ROMANE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU COMITE SYNDICAL N° CS 02/2023**

CHARENTE-MARITIME  
Arrondissement  
de Saintes

L'an deux mille vingt-trois, le treize mars à 18h, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session à l'annexe du Conseil Départemental à Saintes, sous la présidence de Pierre TUAL, Président du Pays de Saintonge Romane.

*Date de convocation : le 7 mars 2023*

**Nombre de membres :**

en exercice : 78  
présents : 51  
votants : 55  
pouvoirs : 4

**Étaient présents mesdames et messieurs :**

Jean-Pierre MAUREL, Gérard GANDAUBER, Gérard PERRIN, Jean-Luc MARCHAIS, Jean-Luc GRAVELLE, Jean-Luc FOURRE, Christian GARRAUD, Joseph DE MINIA, Laurent WOZNIEZKO, Sylvie BARDEY, Françoise BARBAUD, Laurent GOUINAUD, Pascal GILLARD (Mandataire d'Amanda LESPINASSE – Saint-Georges-des-Coteaux), Laurent MICHAUD, Christian HILLAIRET, Francis GRELLIER, Jacky MICHAUD, Bernadette HADJ, Ludovic NORIGEON, Stéphanie VALÉRI, Francis ROTURIER, Véronique LAPRÉE, Philippe ROUET, Lionel DURAND, Brigitte BOURSQUOT, Pierre TUAL (Mandataire de Pierre DIETZ - Saintes), Jean-François BON, Sylvain BARREAUD, Martine MIRANDE, Marie-Line CHAUVET, Philippe SOULISSE, Patrice CABIAC, Nicole MAURIN, Bernard COMBEAU, Jean-Marc AUDOUIN, Corinne PÉQUIGNOT, Lyliane SIGNAT, Christian BARBIER, Philippe GACHET, Monique RIVIÈRE, Bruno DRAPRON (Mandataire de Marie-Line CHEMINADE – Saintes), Joël TERRIEN (Mandataire de Martine BUFFET – Saintes), Philippe CALLAUD, Philippe CHASSERIAU, Chantal GORNET, Brigitte CHOLLET, Jean-Pierre BRUNET, Catherine HÉRAULT, Marie-Claude PELLETIER, Bernard CHATEAUGIRON, Jacques MELLOUL, Jean GEAY.

**Objet :**

**Mobilisation de l'ingénierie  
2023**

Acte rendu exécutoire  
après publication ou  
affichage ou notification  
aux intéressés ainsi  
qu'après transmission  
au service de légalité.

**Étaient absents excusés mesdames et messieurs :**

Patrice SALLAFRANQUE, Florence CAILLAUD, Béatrice AUDEBERT, Jean-Pierre MORDANT, Amanda LESPINASSE (Pouvoir à Pascal GILLARD - Ecoyeux), Marie-Line CHEMINADE (Pouvoir à Bruno DRAPRON – Saintes), Martine BUFFET (Pouvoir à Joël TERRIEN – Saintes), Pierre DIETZ (Pouvoir à Pierre TUAL – Pisany), François EHLINGER, Valérie LONGUET, Gérard BOUTON.

**Secrétaire de séance : Bruno DRAPRON**

Le Président, expose :

Vu le règlement (UE) n°1305/21013 du Parlement Européen et du Conseil du 17 décembre 2013 relatif au soutien au développement rural par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) et abrogeant le règlement (CE) n°1698/2005 du Conseil ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté du 8 mars 2016 pris en application du décret n°2016-279 du 8 mars 2016 fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses des programmes européens pour la période 2014-2020 ;

Vu la délibération de la commission permanente de la Région Poitou-Charentes du 10 juillet 2015 qui valide la candidature LEADER 2014-2020 du Pays de Saintonge Romane et qui permet, dès cette date, de soutenir les dépenses d'animation ;

Vu la délibération 22/2022 du Syndicat Mixte du Pays de Saintonge Romane validant le portage de la mise en œuvre de la stratégie de développement locale menée par des acteurs locaux (DLAL) pour la période 2023-2027.

Considérant la sélection, validée par la Région Nouvelle-Aquitaine en novembre 2022, de la candidature du Syndicat Mixte du Pays de Saintonge à la stratégie de développement locale menée par des acteurs locaux (DLAL) pour la période 2023-2027

Considérant la demande de la Région Nouvelle-Aquitaine, autorité de gestion, de mentionner par délibération le plan de financement affecté année par année pour la gestion et l'animation du programme LEADER 2014-2022, ainsi que pour le programme des fonds européens territorialisés 2023-2027.

Considérant les recommandations de la Région Nouvelle-Aquitaine d'affecter un minimum de 1.5 ETP pour l'animation et le suivi du programme des fonds européens territorialisés 2023-2027.

Considérant la nécessité de développer et maintenir une communication adaptée et de qualité sur ce nouveau programme auprès de tous les acteurs (porteurs de projets privés et publics, partenaires, membres du GAL, etc.)

Pour assurer l'animation et la gestion administrative des deux programmes pour la période allant du 01/01/2023 au 31/12/2023, le Président propose de dédier 1.15 ETP du 1er janvier 2023 au 31 mars 2023, puis 1.5 ETP du 1er avril 2023 au 31 décembre 2023.

Cette ingénierie est ventilée comme suit au sein de l'équipe technique du Pays :

- Boris LEBLAY, animateur des Fonds Européens Territorialisés du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023. Son temps de travail sera réparti comme suit : 0.25 ETP pour assurer l'animation programme 2014-2022 et 0.75 ETP pour assurer l'animation programme 2023-2027. Ce poste, et les coûts indirects afférents, sont financés à 78 % par le FEADER et 22 % par la Région Nouvelle-Aquitaine dans le cadre du contrat de développement et de transition du pays de Saintonge Romane ;

- Clotilde BLIN, secrétaire des instances et chargée de communication. Ses missions interviendront sur le programme 2023-2027 et son temps de travail consacré à ses missions évoluera de la manière suivante : 0.15 ETP du 1er janvier 2023 au 31 mars 2023 et 0.5 ETP du 1er avril 2023 au 31 décembre 2023. Ce poste, et les coûts indirects afférents, sont financés à 80 % par le FEADER et 20 % par le syndicat mixte du Pays de Saintonge Romane.

Les charges directes liées à ces missions sont financées à 80 % par le FEADER et 20 % par le syndicat mixte du Pays de Saintonge Romane ;

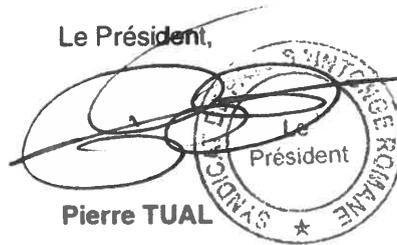
Budget prévisionnel Service Fonds Européens 2023			
Dépenses HT		Recettes	
Animation et gestion 14/22	9 919,06 €	FEADER	58 286,36 €
Animation 23/27	48 957,41 €	Région Nouvelle-Aquitaine	9 919,06 €
		Pays de Saintonge romane	4 652,53 €
Coûts indirects	8 831,47 €		
Autres Frais	5 150,00 €		
<b>Total</b>	<b>72 857,95 €</b>	<b>Total</b>	<b>72 857,95 €</b>

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve la mobilisation de l'ingénierie du Pays pour l'animation du programme LEADER 2014-2022 et le plan de financement,
- autorise le Président à solliciter les subventions et à signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré le 13 mars 2023.

Le Président,



Pierre TUAL

Le secrétaire de séance



Bruno DRAPRON

**SYNDICAT MIXTE  
DU PAYS  
DE SAINTONGE ROMANE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU COMITE SYNDICAL N° CS 03/2023**

CHARENTE-MARITIME  
Arrondissement  
de Saintes

L'an deux mille vingt-trois, le treize mars à 18h, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session à l'annexe du Conseil Départemental à Saintes, sous la présidence de Pierre TUAL, Président du Pays de Saintonge Romane.

*Date de convocation : le 7 mars 2023*

**Nombre de membres :**

en exercice : 78  
présents : 51  
votants : 55  
pouvoirs : 4

**Étaient présents mesdames et messieurs :**

Jean-Pierre MAUREL, Gérard GANDAUBER, Gérard PERRIN, Jean-Luc MARCHAIS, Jean-Luc GRAVELLE, Jean-Luc FOURRE, Christian GARRAUD, Joseph DE MINIAC, Laurent WOZNIEZKO, Sylvie BARDEY, Françoise BARBAUD, Laurent GOUINAUD, Pascal GILLARD (Mandataire d'Amanda LESPINASSE – Saint-Georges-des-Coteaux), Laurent MICHAUD, Christian HILLAIRET, Francis GRELLIER, Jacky MICHAUD, Bernadette HADJ, Ludovic NORIGEON, Stéphanie VALÉRI, Francis ROTURIER, Véronique LAPRÉE, Philippe ROUET, Lionel DURAND, Brigitte BOURSQUOT, Pierre TUAL (Mandataire de Pierre DIETZ - Saintes), Jean-François BON, Sylvain BARREAUD, Martine MIRANDE, Marie-Line CHAUVET, Philippe SOULISSE, Patrice CABIAC, Nicole MAURIN, Bernard COMBEAU, Jean-Marc AUDOUIN, Corinne PÉQUIGNOT, Lyliane SIGNAT, Christian BARBIER, Philippe GACHET, Monique RIVIÈRE, Bruno DRAPRON (Mandataire de Marie-Line CHEMINADE – Saintes), Joël TERRIEN (Mandataire de Martine BUFFET – Saintes), Philippe CALLAUD, Philippe CHASSERIAU, Chantal GORNET, Brigitte CHOLLET, Jean-Pierre BRUNET, Catherine HÉRAULT, Marie-Claude PELLETIER, Bernard CHATEAUGIRON, Jacques MELLOUL, Jean GEAY.

**Objet :**

**Mobilisation ingénierie sur  
la fin de programmation  
2014-2022**

Acte rendu exécutoire  
après publication ou  
affichage ou notification  
aux intéressés ainsi  
qu'après transmission  
au service de légalité.

**Étaient absents excusés mesdames et messieurs :**

Patrice SALLAFRANQUE, Florence CAILLAUD, Béatrice AUDEBERT, Jean-Pierre MORDANT, Amanda LESPINASSE (Pouvoir à Pascal GILLARD - Ecoyeux), Marie-Line CHEMINADE (Pouvoir à Bruno DRAPRON – Saintes), Martine BUFFET (Pouvoir à Joël TERRIEN – Saintes), Pierre DIETZ (Pouvoir à Pierre TUAL – Pisany), François EHLINGER, Valérie LONGUET, Gérard BOUTON.

**Secrétaire de séance : Bruno DRAPRON**

Le Président, expose :

Vu le règlement (UE) n°1305/21013 du Parlement Européen et du Conseil du 17 décembre 2013 relatif au soutien au développement rural par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) et abrogeant le règlement (CE) n°1698/2005 du Conseil ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté du 8 mars 2016 pris en application du décret n°2016-279 du 8 mars 2016 fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses des programmes européens pour la période 2014-2020 ;

Vu la délibération de la commission permanente de la Région Poitou-Charentes du 10 juillet 2015 qui valide la candidature LEADER 2014-2020 du Pays de Saintonge Romane et qui permet, dès cette date, de soutenir les dépenses d'animation ;

Vu la délibération 22/2022 du Syndicat Mixte du Pays de Saintonge Romane validant le portage de la mise en œuvre de la stratégie de développement locale menée par des acteurs locaux (DLAL) pour la période 2023-2027.

Considérant la sélection, validée par la Région Nouvelle-Aquitaine en novembre 2022, de la candidature du Syndicat Mixte du Pays de Saintonge à la stratégie de développement locale menée par des acteurs locaux (DLAL) pour la période 2023-2027

Considérant la demande de la Région Nouvelle-Aquitaine, autorité de gestion, de mentionner par délibération le plan de financement affecté année par année pour la gestion et l'animation du programme LEADER 2014-2022,

Considérant la demande de la Région Nouvelle-Aquitaine, autorité de gestion, de déposer une demande d'aide unique pour l'ingénierie couvrant les années 2023, 2024 et 2025 avant le 30 juin 2023.

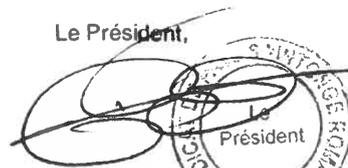
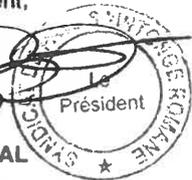
Considérant la nécessité, sur l'année 2024, de suivre les derniers dossiers de paiement.

Le président propose de dédier 0.1 ETP à l'animation et la gestion de la fin du programme 2014-2022 du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024.

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- approuve la mobilisation de l'ingénierie du Pays pour l'animation du programme LEADER 2014-2022 du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024,
- autorise le Président à solliciter les subventions et à signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré le 13 mars 2023.

Le Président,  
  
Pierre TUAL  


Le secrétaire de séance  
  
Bruno DRAPRON

**SYNDICAT MIXTE  
DU PAYS  
DE SAINTONGE ROMANE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU COMITE SYNDICAL N° CS 04/2023**

CHARENTE-MARITIME  
Arrondissement  
de Saintes

L'an deux mille vingt-trois, le treize mars à 18h, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session à l'annexe du Conseil Départemental à Saintes, sous la présidence de Pierre TUAL, Président du Pays de Saintonge Romane.

*Date de convocation : le 7 mars 2023*

**Nombre de membres :**

en exercice : 78  
présents : 51  
votants : 55  
pouvoirs : 4

**Étaient présents mesdames et messieurs :**

Jean-Pierre MAUREL, Gérard GANDAUBER, Gérard PERRIN, Jean-Luc MARCHAIS, Jean-Luc GRAVELLE, Jean-Luc FOURRE, Christian GARRAUD, Joseph DE MINIAC, Laurent WOZNIEZKO, Sylvie BARDEY, Françoise BARBAUD, Laurent GOUINAUD, Pascal GILLARD (Mandataire d'Amanda LESPINASSE – Saint-Georges-des-Coteaux), Laurent MICHAUD, Christian HILLAIRET, Francis GRELLIER, Jacky MICHAUD, Bernadette HADJ, Ludovic NORIGEON, Stéphanie VALÉRI, Francis ROTURIER, Véronique LAPRÉE, Philippe ROUET, Lionel DURAND, Brigitte BOURSQUOT, Pierre TUAL (Mandataire de Pierre DIETZ - Saintes), Jean-François BON, Sylvain BARREAUD, Martine MIRANDE, Marie-Line CHAUVET, Philippe SOULISSE, Patrice CABIAC, Nicole MAURIN, Bernard COMBEAU, Jean-Marc AUDOUIN, Corinne PÉQUIGNOT, Lyliane SIGNAT, Christian BARBIER, Philippe GACHET, Monique RIVIÈRE, Bruno DRAPRON (Mandataire de Marie-Line CHEMINADE – Saintes), Joël TERRIEN (Mandataire de Martine BUFFET – Saintes), Philippe CALLAUD, Philippe CHASSERIAU, Chantal GORNET, Brigitte CHOLLET, Jean-Pierre BRUNET, Catherine HÉRAULT, Marie-Claude PELLETIER, Bernard CHATEAUGIRON, Jacques MELLOUL, Jean GEAY.

**Objet :**

**Demande de subvention pour le soutien à l'ingénierie portant sur le poste de Chef de Projet territorial et sur « l'Ingénierie LEADER » au titre du contrat de dynamisation et de cohésion**

Acte rendu exécutoire après publication ou affichage ou notification aux intéressés ainsi qu'après transmission au service de légalité.

**Étaient absents excusés mesdames et messieurs :**

Patrice SALLAFRANQUE, Florence CAILLAUD, Béatrice AUDEBERT, Jean-Pierre MORDANT, Amanda LESPINASSE (Pouvoir à Pascal GILLARD - Ecoyeux), Marie-Line CHEMINADE (Pouvoir à Bruno DRAPRON – Saintes), Martine BUFFET (Pouvoir à Joël TERRIEN – Saintes), Pierre DIETZ (Pouvoir à Pierre TUAL – Pisany), François EHLINGER, Valérie LONGUET, Gérard BOUTON.

**Secrétaire de séance : Bruno DRAPRON**

Le Président, expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le Programme régional FEDER/FSE+ Nouvelle-Aquitaine 2021/2027 approuvé par la Commission européenne le 26 septembre 2022

Vu les délibérations de la commission permanente de la Région Nouvelle Aquitaine n°2022.401.SP du 21 mars 2022 relative à la politique contractuelle territoriale

Vu les statuts du syndicat mixte du Pays de Saintonge Romane, et notamment l'article 2 qui précise la compétence du Pays à représenter et engager ses membres contractuellement avec l'Union Européenne, l'Etat, la Région Nouvelle-Aquitaine et le Conseil Départemental de la Charente Maritime, telle que déléguée par ses membres

Considérant la sélection de la candidature du Pays de Saintonge Romane pour la mise en œuvre de stratégies intégrées sous la forme d'un Développement Local par les Acteurs Locaux (DLAL) pour la période de programmation européenne 2021-2027.

Considérant que le contrat de développement et de transition entre la Région Nouvelle-Aquitaine et le Pays de Saintonge Romane prévoit d'accompagner l'ingénierie locale au travers des postes suivant :

- Chef de projet territorial, assumé par la direction du syndicat mixte du Pays de Saintonge Romane,
- Animateur de l'approche territoriale des fonds européens 2021-2027

Le Président propose de valider les demandes des subventions suivantes auprès de la Région pour l'année 2023 :

- |                                |             |
|--------------------------------|-------------|
| - Chef de projet territorial : | 12 500.00 € |
| - Animateur fonds européen :   | 9 919.06 €  |

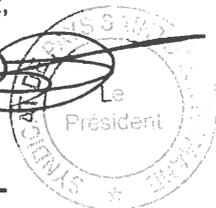
**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- approuve les demandes de subvention auprès de la Région pour un montant de 12 500 € pour le poste de Chef de Projet Territorial et de 9 919,06 € pour le poste d'Animateur des Fonds Européens au titre de l'année 2023,
- autorise le Président à solliciter les subventions et à signer les documents nécessaires.

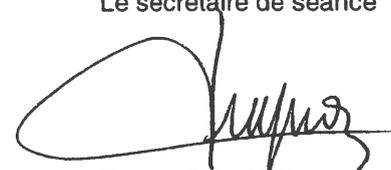
Fait et délibéré le 13 mars 2023.

Le Président,

  
Pierre TUAL



Le secrétaire de séance

  
Bruno DRAPRON

**SYNDICAT MIXTE  
DU PAYS  
DE SAINTONGE ROMANE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU COMITE SYNDICAL N° CS 05/2023**

CHARENTE-MARITIME  
Arrondissement  
de Saintes

L'an deux mille vingt-trois, le treize mars à 18h, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session à l'annexe du Conseil Départemental à Saintes, sous la présidence de Pierre TUAL, Président du Pays de Saintonge Romane.

*Date de convocation : le 7 mars 2023*

**Nombre de membres :**

en exercice : 78  
présents : 51  
votants : 55  
pouvoirs : 4

**Étaient présents mesdames et messieurs :**

Jean-Pierre MAUREL, Gérard GANDAUBER, Gérard PERRIN, Jean-Luc MARCHAIS, Jean-Luc GRAVELLE, Jean-Luc FOURRE, Christian GARRAUD, Joseph DE MINIAU, Laurent WOZNIEZKO, Sylvie BARDEY, Françoise BARBAUD, Laurent GOUINAUD, Pascal GILLARD (Mandataire d'Amanda LESPINASSE – Saint-Georges-des-Coteaux), Laurent MICHAUD, Christian HILLAIRET, Francis GRELLIER, Jacky MICHAUD, Bernadette HADJ, Ludovic NORIGEON, Stéphanie VALÉRI, Francis ROTURIER, Véronique LAPRÉE, Philippe ROUET, Lionel DURAND, Brigitte BOURSQUOT, Pierre TUAL (Mandataire de Pierre DIETZ - Saintes), Jean-François BON, Sylvain BARREAU, Martine MIRANDE, Marie-Line CHAUVET, Philippe SOULISSE, Patrice CABIAC, Nicole MAURIN, Bernard COMBEAU, Jean-Marc AUDOUIN, Corinne PÉQUIGNOT, Lyliane SIGNAT, Christian BARBIER, Philippe GACHET, Monique RIVIÈRE, Bruno DRAPRON (Mandataire de Marie-Line CHEMINADE – Saintes), Joël TERRIEN (Mandataire de Martine BUFFET – Saintes), Philippe CALLAUD, Philippe CHASSERIAU, Chantal GORNET, Brigitte CHOLLET, Jean-Pierre BRUNET, Catherine HÉRAULT, Marie-Claude PELLETIER, Bernard CHATEAUGIRON, Jacques MELLOUL, Jean GEAY.

**Objet :**

**Validation du contrat de  
développement et de  
transitions 2023-2025**

Acte rendu exécutoire  
après publication ou  
affichage ou notification  
aux intéressés ainsi  
qu'après transmission  
au service de légalité.

**Étaient absents excusés mesdames et messieurs :**

Patrice SALLAFRANQUE, Florence CAILLAUD, Béatrice AUDEBERT, Jean-Pierre MORDANT, Amanda LESPINASSE (Pouvoir à Pascal GILLARD - Ecoyeux), Marie-Line CHEMINADE (Pouvoir à Bruno DRAPRON – Saintes), Martine BUFFET (Pouvoir à Joël TERRIEN – Saintes), Pierre DIETZ (Pouvoir à Pierre TUAL – Pisany), François EHLINGER, Valérie LONGUET, Gérard BOUTON.

**Secrétaire de séance : Bruno DRAPRON**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts du syndicat mixte du Pays de Saintonge Romane, et notamment l'article 2 qui précise la compétence du Pays à représenter et engager ses membres contractuellement avec l'Union Européenne, l'Etat, la Région Nouvelle Aquitaine et le Conseil Départemental de la Charente Maritime, telle que déléguée par ses membres

Vu la délibération du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine en date du 21 mars 2022 approuvant la politique contractuelle 2023-2025 de la Nouvelle-Aquitaine et son cadre d'intervention,

Le Président, expose :

Considérant que, dans le cadre de sa politique contractuelle, la Région Nouvelle-Aquitaine propose aux territoires la signature d'un Contrat de développement et de transitions, portant sur la période 2023-2025,

Considérant les éléments relatifs au cadre d'élaboration du contrat de territoire et à la stratégie retenue, tels que définis au Contrat de développement et de transitions de Saintonge Romane annexé à la présente délibération, et notamment :

- que le périmètre de contractualisation défini par la Région porte sur l'échelle du Pays ;
- que le contrat s'inscrit dans un cadre partenarial partagé entre les EPCI constitutifs du territoire et le Pays ;
- que le projet de territoire ainsi élaboré est issu d'une co-construction Région - Territoire de projet, suivie et pilotée par un comité de pilotage qui associe les représentants de ces collectivités et des acteurs locaux, sous la présidence des élus référents régionaux ;
- que le contrat porte sur une stratégie de développement et un programme d'actions (cf. contrat en annexe) qui s'articulent autour de 3 axes :
  1. AXE 1 - AGIR POUR ETRE RECONNU COMME UN TERRITOIRE ATTRACTIF ET INNOVANT.
  2. AXE 2 - FAIRE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE UNE REALITE EN SAINTONGE ROMANE.
  3. AXE 3 - RENFORCER LE MAILLAGE DU TERRITOIRE EN SERVICES DE PREMIERES NECESSITE ET CONSTRUIRE UNE OFFRE ATTRACTIVE DES EQUIPEMENTS SPORTIFS, CULTURELS, DE LOISIRS.
- Que les modalités de mise en œuvre et de gouvernance sont elles-mêmes définies au sein du contrat.

Considérant que le Contrat de développement et de transitions de Saintonge Romane inclut, sous forme d'annexes, une note d'enjeux du territoire et un programme d'actions pluriannuel.

Considérant que, tout au long du contrat, des projets supplémentaires, arrivant à maturité, pourront être ajoutés à ce programme d'actions et bénéficier du soutien régional.

Considérant que le contrat pourra être reconduit pour l'année 2026.

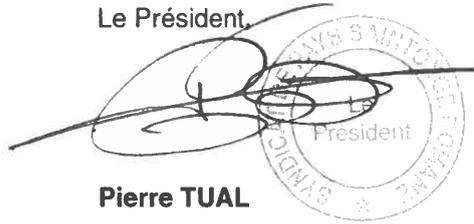
Le Président rappelle que les 3 EPCI membres du Pays ont délibéré au préalable à la validation du Contrat de développement et de transitions.

**Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- Décide d'approuver le projet de Contrat de développement et de transitions de Saintonge Romane 2023-2025 entre la Région Nouvelle Aquitaine et le Pays de Saintonge Romane et ses 3 EPCI ;
- Autorise le Président à conduire les démarches, à signer le contrat ainsi que l'ensemble des documents nécessaires à sa mise en œuvre.

Fait et délibéré le 13 mars 2023.

Le Président,



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'SYNDICAT DES PROPRIETAIRES RURAUX DE LA COMMUNE DE SAINT-ETIENNE' around the perimeter and 'Le Président' in the center. The signature is written over the stamp and extends to the left.

**Pierre TUAL**

Le secrétaire de séance



The image shows a handwritten signature in black ink, consisting of a large loop followed by several strokes.

**Bruno DRAPRON**